



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



newsletter
des services de l'État
aux collectivités

#5

Février 2022



Éditorial

Mesdames et Messieurs les maires et présidents d'intercommunalités,
Mesdames et Messieurs les élus,

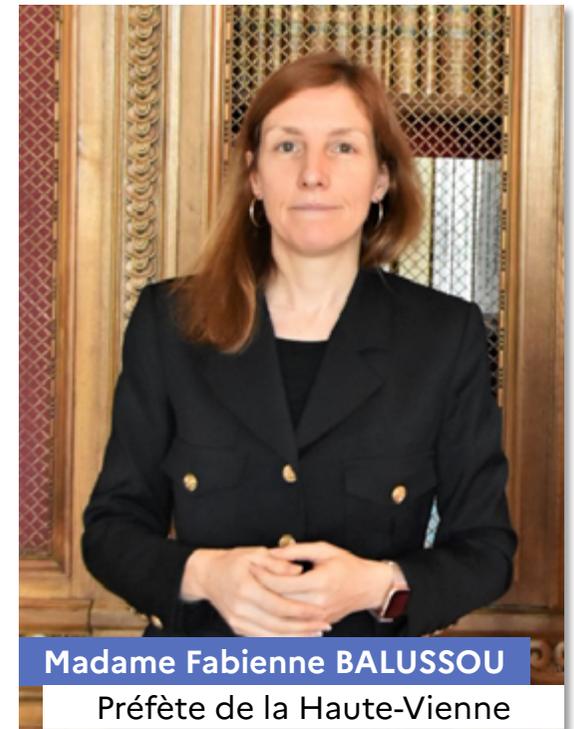
En visite officielle le 25 janvier, monsieur Emmanuel Macron, Président de la République, a dédié son déplacement en Haute-Vienne à la ruralité. Il a ainsi pu échanger avec différents acteurs sur ces sujets et les enjeux rencontrés de notre territoire.

La commune de Saint-Léonard-de-Noblat, petite ville de demain, dotée d'une France services et d'un tiers-lieu, « L'Escalier », fût l'illustration concrète de la mise en œuvre de l'Agenda rural, co-construit avec le maire.

Le Président de la République a également assuré de son soutien les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique lors de sa prise de parole devant les agents réunis à Saint-Léonard-de-Noblat. Il a notamment rappelé la présence indispensable des services publics pour maintenir la vie de la ruralité.

Comme partout en France, les 181 mesures de l'Agenda Rural sont portées en Haute-Vienne. Ce sont notamment les 11 Petites Villes de Demain, les 11 Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) signés ou en cours de signature, les 19 France services et les 35 conseillers numériques qui illustrent leur déploiement.

Je reste, avec mes services, mobilisée à vos côtés, pour renforcer la présence des services publics et poursuivre la réalisation de vos projets dans vos territoires.





Zoom

Visite officielle

Le Président de la République Emmanuel Macron en Haute-Vienne

Mardi 25 janvier 2022, Emmanuel Macron, Président de la République, était en déplacement en Haute-Vienne. Le matin, à Saint-Léonard-de-Noblat, il a visité la France services et le tiers-lieu « L'Escalier ». L'après-midi, le Président a rendu hommage aux martyrs d'Oradour-sur-Glane par un dépôt de gerbe et a remis les insignes de Commandeur de l'Ordre National du Mérite à Robert Hebras, ultime survivant du massacre.

Retour en images sur cette visite officielle dans notre article.

[Lire l'article](#)





COVID-19

Point sur la situation en Haute-Vienne

Depuis le 24 janvier dernier, le « pass vaccinal » est obligatoire pour les personnes de 16 ans et plus dans les lieux accueillant du public. Chacun d'entre nous devra être en mesure de présenter l'une des trois preuves suivantes : un certificat de vaccination complet, un certificat de rétablissement, un certificat de contre-indication à la vaccination. En cas de doute, les professionnels chargés des contrôles pourront demander à leurs clients un document officiel avec photo pour vérifier la concordance des éléments. Ce pass s'applique pour le public comme pour les personnes qui travaillent dans les lieux où il est obligatoire. Un calendrier d'allègement des mesures sanitaires a été défini et arrivera à son terme au 16 février 2022.

[Lire l'article](#)



Actualités

Collectivités territoriales

Le guide de la formation des élus

Pour exercer au mieux leurs nombreuses responsabilités, les élus locaux peuvent bénéficier de formations, pour l'exercice de leur mandat et pour préparer leur réinsertion professionnelle.

La réforme de la formation des élus, ratifiée par la loi n° 2021-771 du 17 juin 2021, conforte ce droit à la formation en pérennisant les dispositifs de financement, en simplifiant l'accès à la formation et en apportant de plus grandes garanties de qualité aux formations délivrées. Plus d'informations sur ce droit.

[Lire l'article](#)

ÉLUS

LOCAUX

VOS DROITS À LA FORMATION

DETR pour
Dotation
d'Équipement des
Territoires
Ruraux

Subvention d'investissement

DETR : date limite de dépôt des demandes au 18 février 2022

La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'investissement à destination des projets structurants des communes ou communautés de communes dans les domaines économique, social, environnemental, sportif et touristique.

Pour l'exercice 2022, les demandes de subvention doivent impérativement être déposées via la plateforme en ligne Démarches-Simplifiées, **au plus tard le vendredi 18 février**. Plus d'information dans notre article.

[Lire l'article](#)

Éducation

Équipement des établissements scolaires en capteurs de CO2

Dans ce contexte de crise sanitaire, la maîtrise du renouvellement de l'air dans les écoles et les établissements scolaires est très importante pour éviter les contaminations. Les capteurs de CO2 constituent des outils efficaces pour prévenir qu'une aération est nécessaire.

L'État propose donc de subventionner les collectivités territoriales qui s'engagent dans cette démarche afin de garantir la sécurité des usagers. Plus d'informations quant à cette demande dans notre article.

[Lire l'article](#)





Aménagement et constructions durables

Éco Énergie Tertiaire, de nouvelles obligations pour les propriétaires de locaux

Ces nouvelles dispositions, issues de l'article 175 de la loi ELAN, ne constituent pas la première obligation pour les collectivités concernant la consommation énergétique des bâtiments existants. La réglementation thermique s'impose en effet déjà à l'occasion de travaux, tout comme le diagnostic de performance énergétique pour les établissements recevant du public de plus de 250m² (1^{re} à 4^e catégorie). Mais, Éco Énergie Tertiaire est la principale mesure prise dans ce domaine pour mettre notre pays sur la trajectoire de la neutralité carbone. Découvrez plus en détail cette nouvelle obligation réglementaire.

[Lire l'article](#)

Éco Énergie Tertiaire
Construisons ensemble la transition énergétique

Accueil et hébergement des populations vulnérables

Plan hiver 2021-2022 : des actions renforcées pour les personnes en situation de grande précarité

Alors que la trêve hivernale des expulsions locatives a commencé le 1^{er} novembre et s'achèvera le 31 mars, la Haute-Vienne a renforcé ses actions pour venir en aide aux personnes en situation de grande précarité. Elles passent par la favorisation d'un accès rapide au logement pour les ménages sans domicile et une vigilance accrue pour les personnes sans abri qui ne peuvent prétendre à un logement.

Découvrez plus précisément ce qui est mis en place dans notre département pour venir en aide à cette population.

[Lire l'article](#)





Protection du consommateur

Les outils Signal Conso, Réponse Conso, Rappel Conso

Trois services sont à la disposition des consommateurs (particuliers ou professionnels) pour faciliter le signalement d'anomalies de produits, pour apporter des réponses harmonisées et pertinentes ou encore pour rappeler certains articles.

Découvrez plus en détail leurs spécificités et leur mode de fonctionnement.

[Lire l'article](#)

France services

Labellisation de 4 nouvelles France services en Haute-Vienne

4 nouvelles structures France services ont ouvert leurs portes dans notre département et s'inscrivent dans un cadre national visant à rendre possible l'accès aux services publics en moins de 30 minutes. Châteauneuf-la-Forêt, Limoges (antenne mairie de Beaubreuil), Lussac-les-Églises et Saint-Just-le-Martel se dotent alors d'un ensemble de services rassemblés en un seul endroit pour répondre aux besoins des usagers.

Plus d'informations sur ces nouvelles labellisations dans notre article.

[Lire l'article](#)



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité



Contrat de relance et de Transition écologique

Collectivités territoriales et État

Le déploiement des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Les CRTE sont l'illustration d'une nouvelle méthode de contractualisation. Celle-ci s'appuie sur les projets du territoire pour favoriser le désenclavement, dynamiser, revitaliser, recréer de l'activité commerciale et économique, apporter de la mobilité, de l'activité culturelle et sportive. Le déploiement des politiques est ainsi tout naturellement coconstruit avec les collectivités.

Aujourd'hui, 11 contrats sont signés ou en cours de signature. Ils regroupent toutes les démarches contractuelles et programmes existants à l'échelle infra-régionale tels que Petites villes de demain, Territoires d'industrie, France services, Contrat de ville... Plus d'informations sur les CRTE et leur cadre de financement.

[Lire l'article](#)

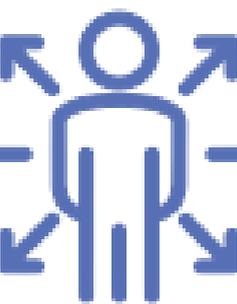
Solidarité et cohésion sociale

Nouvelle gouvernance des services aux familles

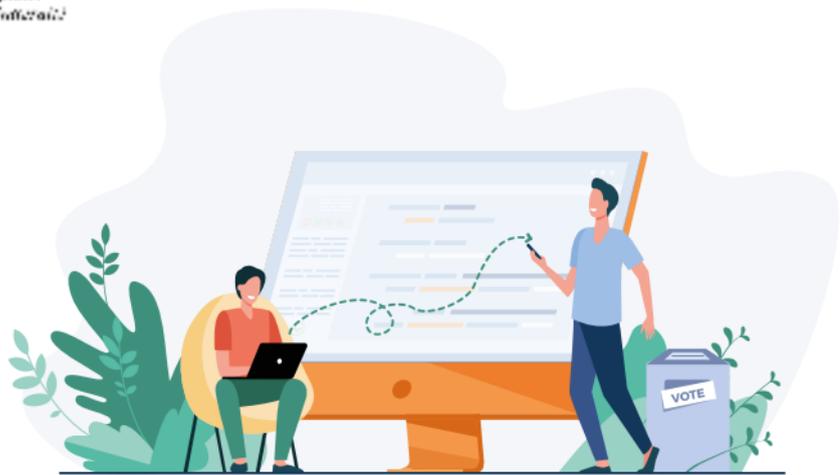
Pris en application de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, un décret du 14 décembre 2021 prévoit de rénover la gouvernance des services aux familles sur les territoires. Elle instaure une instance locale de concertation, le comité départemental des services aux familles, en substitution de la commission départementale de l'accueil du jeune enfant. Plus d'informations quant à cette nouvelle instance et à son fonctionnement.

[Lire l'article](#)





Démarches



Élections et citoyenneté

Procuration pour les élections présidentielle et législatives

Depuis peu, une procuration peut désormais être donnée à toute personne, même inscrite dans une autre commune, à charge pour le mandataire de voter dans la commune d'inscription du mandant.

Les données sont systématiquement intégrées dans le Répertoire électoral unique (REU) qui contrôle de manière automatisée les conditions d'inscription sur les listes électorales du mandant et du mandataire, ainsi que le nombre de procurations données à un même mandataire.

Depuis le 3 janvier 2022, le portail « mairie » de maprocuration.fr n'existe plus : les démarches dématérialisées sont intégrées directement dans le REU.

[Lire l'article](#)

Élections et citoyenneté

Élection présidentielle : parrainage des candidats

Le formulaire nécessaire à la présentation d'un candidat à l'élection présidentielle a été transmis aux élus habilités à parrainer. Le retour des formulaires se fait auprès du Conseil constitutionnel avant le 4 mars 2022 à 18h00, date et heure limite d'arrivée, à l'aide de l'enveloppe mise à disposition avec le formulaire. Le coût de l'envoi est à la charge des élus.

[Lire l'article](#)





**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Prise de rendez-vous en ligne

Examen pratique du permis de conduire

Éducation routière

Découvrez la nouvelle plateforme d'inscription au permis de conduire

RdvPermis est le nouveau système de réservation en ligne des créneaux pour l'examen du permis de conduire. En Haute-Vienne, les candidats ou leurs auto-écoles pourront y réserver leur date d'examen, à partir du 1^{er} février 2022. Ce système augmente la simplicité de prise de rendez-vous et offre une grande flexibilité aux utilisateurs. Cette information peut être repartagée dans vos supports municipaux afin d'en avertir le plus grand nombre. Découvrez RdvPermis.

[Lire l'article](#)

Aménagement et constructions durables

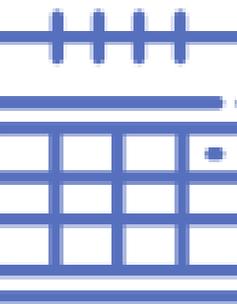
France Rénov', la nouvelle plateforme pour tous vos travaux

La nouvelle plateforme france-renov.gouv.fr est désormais en ligne pour informer, guider et orienter les ménages souhaitant rénover leur logement. Elle permet de répondre à tous les parcours de travaux que souhaitent réaliser les Français mais aussi les collectivités, dans la rénovation de leurs bâtiments. Découvrez ce nouveau service en ligne.

[Lire l'article](#)



**vous guide dans la
rénovation le votre habitat**



Agenda

[Collecte de sang au sein de la préfecture de la Haute-Vienne : mer. 9 et jeu. 10 février 2022 de 11h à 17h30 sur RDV](#)

[Appel à projet : déploiement des Micro-Folies en Nouvelle-Aquitaine - 2021/22](#)

[Appel à projet : « C'est mon patrimoine » avant le 18 mars 2022](#)

[Concertation publique : projet d'autoroute Poitiers-Limoges, jusqu'au 20 mars 2022](#)



Les services de l'État en Haute-Vienne sur : www.haute-vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux :



@prefet87

**Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél : pref-communication@haute-vienne.gouv.fr

1, rue de la préfecture
87031 LIMOGES cedex

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au Bureau de la communication interministérielle (coordonnées ci-dessus).

Crédits photos : BCI - Préfecture de la Haute-Vienne | Service d'information du Gouvernement | Pixabay | Unsplash



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*